



BLG Nautic Service - Le Guennec Bernard, Le Brillot - 22600 La Motte
Tél.: 06 12 82 62 61 - Tél./Fax : 02 96 26 84 25
SIRET : 422 797 530 00017 - APE : 351E - TVA intracomm. : FR 38422797530
* TVA 9,8% applicable aux navires de 1ère catégorie

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION:

Votre réservation sera effective, à réception de votre bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné d'un cheque d'acompte, et en fonction de la disponibilité. Le solde devra nous être adressé un mois avant l'embarquement.

TARIF:

Le prix convenu dans le contrat de location est ferme et définitif. Il ne comprend pas la nourriture, y compris celle de l'équipage, les droits de ports et les consommables (carburant moteurs, gaz, fuel), ces frais étant à la charge exclusive du locataire qui assure l'approvisionnement de la caisse de bord.

CAUTION:

Une caution de 1 500,00 euros vous est demandée dans le cadre de la location souscription sans skipper.

ASSURANCE:

Nos bateaux sont assurés avec RC vis à vis des équipiers. Le montant de la location ne comprend pas d'assurance «rapatriement, maladie, accident de voyage, perte ou vol de bagages, interruption de voyage». Les vols d'annexes et de moteurs hors-bord ne sont pas garantis.

RESPONSABILITE:

- Pendant toute la durée de la croisière, le navire est sous la responsabilité du skipper (titulaire du Brevet de Patron Plaisance Voile), seul maître à bord.
- Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité de l'équipage.
- B.L.G. Nautic Service ne peut être tenue responsable des incidents, accidents et dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.
- Tout est mis en œuvre pour que les programmes prévus soient respectés, mais en cas d'imprévus, de circonstances impérieuses ou de conditions de navigations (météorologie) impliquant la sécurité des passagers et, ou, du navire, B.L.G. Nautic Service ou le skipper se réservent le droit de modifier les horaires ou les destinations prévus sans que le locataire puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ANNULATION:

En cas d'annulation de votre fait:

- Plus de 3 mois avant la date de réalisation, votre acompte vous sera intégralement remboursé.
- Plus d'un mois avant la date de réalisation, votre acompte sera reporté sur une autre date.
- Moins d'un mois avant le départ votre acompte nous reste acquis.

En cas d'annulation de notre fait:

Votre acompte ou règlement vous sera intégralement remboursé, sans que vous puissiez prétendre à une quelconque indemnisation.

BULLETIN DE RESERVATION

Nom, Prénom : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. bureau : _____ Tél. Domicile : _____

Bateau : _____ Dates croisières : _____

Acompte réglé à l'ordre de BLG Nautic Service : _____

Fait à : _____ Le : _____

SIGNATURE:
